



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 43632

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie et des finances quelles suites il entend donner aux mesures fiscales préconisées par le Conseil national de l'habitat pour resorber la vacance des logements en milieu rural : assujettir les immeubles ruraux loués sous contrat de fermage et de métayage à la taxe additionnelle au droit de bail afin de permettre aux propriétaires de bénéficier des subventions de l'ANAH pour les réhabiliter ; porter pour les logements vacants ruraux remis sur le marché locatif l'abattement forfaitaire pour frais de gestion à 25 % sans limitation dans la durée ; exonérer de la taxe foncière de la propriété bâtie pendant deux ans tout accédant à la propriété qui achètera un logement vacant depuis plus de deux ans exigeant des travaux importants.

Texte de la réponse

Le niveau des prélèvements obligatoires et la poursuite de l'effort de maîtrise des déficits publics ne permettent pas de réserver une suite favorable à l'ensemble des mesures fiscales préconisées par le Conseil national de l'habitat. Au demeurant, les redevables qui achètent des logements anciens peuvent d'ores et déjà bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant deux ans prévue à l'article 1383 du code général des impôts, si les travaux effectués permettent de considérer qu'il y a reconstruction. Tel est notamment le cas des modifications importantes apportées au gros œuvre, entraînant une augmentation du volume ou de la surface de la construction, ou encore des travaux correspondant à une restructuration complète d'un immeuble, après démolition intérieure, suivie de la création d'aménagements intérieurs neufs.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43632

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5244

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6874